

A savoir avant de partir en stage

Un stage = une convention de stage

- * Convention **tripartite** car 3 parties : Vous, l'organisme d'accueil, l'Université Bordeaux Montaigne
- * Convention éditée en 3 exemplaires (un pour chacune des parties)
- * Convention signée par les 3 parties impérativement **AVANT** le début du stage
- * Vous êtes **acteur** de la démarche, vous êtes responsable du suivi du **circuit des signatures et du respect des délais**